



RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00005

Numéro SIREN : 331 467 878

Nom ou dénomination : C C T B

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2016 sous le numéro de dépôt 589

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

C C T B

Barjouville
Zone d'Activité " la Torche "
28630 Barjouville

V/REF : AG/LD

N/REF : 85 B 5 / 2016-A-589

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 06/02/2016, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 31/12/2015
- Démission de directeur général

Concernant la société

C C T B
Société par actions simplifiée
Barjouville
Zone d'Activité " la Torche "
28630 Barjouville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-589 le 06/02/2016

R.C.S. CHARTRES 331 467 878 (85 B 5)

Fait à CHARTRES le 06/02/2016,

LE GREFFIER



C C T B

Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000,00 euros
Siège social : Zone d'Activités La Torche
28630 BARJOUVILLE
SIREN 331 467 878 RCS CHARTRES (85 B 5)

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2015

* * *
*

L'an deux mil quinze,
Le jeudi trente et un décembre à dix heures,

Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, Gérant de la Société LB1, Société à responsabilité limitée au capital de 751.500,00 euros, dont le siège social est fixé à FONTENAY SUR EURE (Eure et Loir), 51 rue Noël Ballay, identifiée sous le numéro SIREN 514 976 067 RCS CHARTRES,

Ladite Société étant Associée unique de la Société C C T B, Société par actions simplifiée au capital de 20.000,00 euros, dont le siège social est fixé à BARJOUVILLE (Eure et Loir), Zone d'Activités La Torche, identifiée sous le numéro SIREN 331 467 878 R.C.S. CHARTRES,

A été convoqué ès-qualités à la présente réunion, par le Président de la Société C C T B, au siège social.

La Société CVC AUDIT & EXPERTISE, Commissaire aux comptes titulaire de la Société C C T B, a été régulièrement convoquée dans les mêmes formes et délais que le Président.

Après avoir déclaré que la Société LB1 possède la totalité des actions composant le capital social de la Société C C T B, soit CINQ CENTS (500) actions,

Monsieur Daniel BOCZKOWSKI a exposé l'ordre du jour :

= ORDRE DU JOUR =

- Rapport du Président ;
- Démission du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Associée unique les pièces suivantes, savoir :

DB

DB

- Le dossier juridique de la Société C C T B ;
- Les statuts de la Société C C T B ;
- Le registre des procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires ;
- Le rapport du Président ;
- Enfin, le projet des décisions qui seront soumises au vote de l'Associée unique.

Puis, l'Associée unique prend connaissance du rapport du Président.

Cette lecture achevée, les décisions suivantes sont alors adoptées par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, ès-qualités, Représentant légal de la Société LB1, personne morale associée unique de la Société C C T B, en vertu des dispositions de l'article L. 227-1 alinéa 2 du Code de Commerce, lequel article stipule notamment que lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés.

= DECISIONS =

Première décision :

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

Prend acte de la démission de Monsieur Daniel BOCZKOWSKI de ses mandat et fonctions de Directeur Général de la Société C C T B à compter du 31 décembre 2015.

L'Associée unique accepte purement et simplement cette démission à compter du 31 décembre 2015, et remercie Monsieur Daniel BOCZKOWSKI pour la bonne exécution de son mandat.

L'Associée unique décide de ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général dont les fonctions prennent fin ce jour.

Deuxième décision :

L'Associée unique confère tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités indispensables de dépôt, publicité et autres qu'il y aura lieu.

~~~~~

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, Président de séance et Représentant légal de l'Associée unique.

**Le Président de séance**  
Monsieur Daniel BOCZKOWSKI



**L'Associée unique**  
La Société LB1,  
son représentant légal  
Monsieur Daniel BOCZKOWSKI

